



**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE
D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
A TEMPS COMPLET
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DIRECTION RESILIENCE ALIMENTAIRE ET COMMERCE
COMMERCE**

DGA Ressources et relations
aux administrés
Ressources humaines et appui managérial - NP
N° 2025 - D - 184

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-2,
- ⇒ Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- ⇒ Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein de la direction résilience alimentaire et commerce, au sein du service commerce,

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création saisonnière d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de la direction résilience alimentaire et commerce, service commerce, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 juillet 2025.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 18 juin 2025

Par délégation,

Pour le Président,

Le conseiller délégué, membre du bureau

Eric BIOJOUT

Préfecture le : 26 JUIN 2025
Publié ou notifié
Le : 26 JUIN 2025